

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN

Mairie
82130 LAFRANCAISE

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n ° 6

Objet : Emploi PEC

Date de convocation

3 décembre 2024

Date d'affichage

3 décembre 2024

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

10

Nombre de votants :

12

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

L'an deux mille vingt quatre

Le 9 décembre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry
DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M.
Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, M. Jean-Pierre
ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme
Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, membres
en exercice.

Procurations :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette
VERDOUX.

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle
ANTICH

Absents Excusés : Mme Christine VANCAUTER, M. Pierrick
THOMAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Monique GAYET, M. Bruno
PEGAS.

Mme Véronique PATERNE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Président informe l'Assemblée que depuis janvier 2018, les
contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi
Compétence (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des
personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le
triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de
développer des compétences transférables, un accès facilité à la
formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par
l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif
l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du
marché du travail.

Le CCAS (budget Résidence du Lac) décide donc d'y recourir en
conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi
à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI-CAE
pourrait être recruté au sein de la Résidence du Lac pour exercer les
fonctions d'agent de services à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 16 décembre 2024.

(9 mois minimum, 12 mois maximum – renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Le Président propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CUI-CAE pour les fonctions d'agent de services à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 12 mois à compter du 16 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré l'unanimité décide :

- D'adopter la proposition du Président de recruter un CUI-CAE à compter du 16 décembre 2024 à raison de 35 heures par semaine au smic.
- D'inscrire au budget (Résidence du Lac) les crédits correspondants.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire

V. PATERNE